



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Comité Central d'Entreprise

de l'Office National des Forêts

13 février 2019

Compte-rendu

Le CCE s'est réuni le du 13 février en séance extraordinaire suite au droit d'alerte sur la situation économique de l'ONF, voté lors du CCE du 10 octobre 2018. La séance était présidée par Jean-Marie Aurand, Directeur général par intérim.

Les membres du CCE ont salué le retour d'un Directeur général au CCE, les réunions de cette instance n'ayant plus été présidées par le précédent Directeur général depuis octobre 2017.

En préambule, Jean-Marie Aurand a déclaré souhaiter mettre en place « un dialogue social serein, apaisé et constructif ». Il estime important de donner un sens aux réformes réalisées et d'y faire adhérer les personnels. Le dialogue social passe également par un bon fonctionnement des instances représentatives du personnel.

M Aurand confirme qu'il assure la direction de l'ONF en attendant qu'un nouveau directeur général soit nommé et prendra dans ce cadre les décisions nécessaires à la continuité du bon fonctionnement de l'établissement. Néanmoins, dans ce contexte et dans celui du déroulement de la mission d'audit interministérielle, il ne prendra pas de décisions qui engageraient l'avenir de l'ONF.

Suite à la demande de plusieurs organisations syndicales, le Directeur général a confirmé que tous les projets de réorganisations qui n'étaient pas engagés étaient suspendus, notamment dans l'attente des conclusions de la mission d'audit interministérielle.

1. Procédure droit d'alerte

Le principal point de l'ordre du jour était la procédure de droit d'alerte sur la situation économique de l'ONF, déclenchée par le CCE lors de la réunion du 10 octobre dernier. Les membres du CCE dénoncent une gestion de l'ONF pilotée principalement par une masse salariale et un effectif de personnel, au détriment de la productivité. Les OF ne doivent pas être une variable d'ajustement.

Réponses de l'administration :

- Réductions d'effectif validées par le CA ne peuvent être remises en cause par le DG.
- Recherche d'un équilibre entre les missions de service public et activités concurrentielles.
- L'activité concurrentielle est recentrée sur les contrats à forte valeur ajoutée conformément aux orientations décidées par la CA.
- La trajectoire définie lors du budget 2019 pourra être revue et faire l'objet de rectificatifs au regard des conclusions de la mission interministérielle.

Le DG souhaite porter un message de défense de l'action globale de l'ONF et appelle à la responsabilité de tous pour porter un message positif pour l'ONF.

Les membres du CCE s'inquiètent du devenir du COP 2016-2020 qui n'avait reçu l'approbation d'aucun syndicat et qui est remis en question régulièrement sur différents domaines comme la masse salariale, le plafond d'emploi, la stabilité de l'organisation. Le Directeur général indique que les conclusions de la mission interministérielle serviront de base à l'élaboration du prochain COP.

Beaucoup de sujets soulevés lors du droit d'alerte étant soumis aux conclusions de la mission interministérielle, le CCE décide de suspendre son droit d'alerte dans l'attente de ces conclusions qui serviront de base à l'élaboration de la stratégie de l'établissement.

Contrairement à ce que la Direction générale a rapporté dans sa communication suite au CCE, les membres du CCE, malgré un débat large et ouvert, n'ont pas obtenu tous les éléments de nature à les rassurer et n'a en aucun cas « donné quitus » à la Direction générale.

2. Orientations sur le schéma d'emploi

Le schéma d'emploi 2019 fait apparaître une baisse de 462 ETP (validée par le conseil d'administration) de l'effectif du budget initial 2019 par rapport à l'effectif du budget modifié 2018.

Le directeur général souligne que 250 recrutements sont prévus pour 2019, uniquement sur des emplois de salariés principalement ouvriers forestiers. La masse salariale fera l'objet d'une surveillance particulière. Si une marge de manœuvre apparaît, elle sera utilisée pour des recrutements complémentaires.

Les membres du CCE déplorent le manque de réponse apporté aux CDD et aux emplois aidés en fin de contrat quant à leur recrutement. Ils ne sont finalement pas recrutés alors que d'autres salariés sont embauchés pour les remplacer, avec toujours des contrats précaires.

Ils déplorent aussi que, malgré la mise en place de la nouvelle CCN, qui est sensée privilégier les parcours professionnels et les recrutements en interne, les recrutements depuis le début de l'année sont systématiquement fait à l'externe.

3. Information sur les dotations des CTE

La GD a décidé unilatéralement que seul 40 % des dotations ACS et FON ont été attribuées au CTE au regard des prochaines élections professionnelles qui définiront les nouveaux CSE. Les secrétaires et trésoriers n'ont pas été mis au courant de cette disposition. Les membres du CCE dénoncent la prise de décision sans concertation avec les intéressés et souligne que des actions sociales ont été engagées et ne pourront être financées si les dotations ne sont pas versées à 50 % en début d'exercice.

Pour répondre aux préoccupations des membres du CCE, le Directeur général accepte d'expertiser pour que le premier versement de la dotation soit bien délivré à hauteur de 50 % et que le deuxième versement de la dotation soit réparti selon les changements de périmètres des futurs CSE.

4. Information sur la sécurisation des payes

La DHR présente un projet de rationalisation et sécurisation de la gestion des payes. La répartition des charges de travail concernant le processus paye doit notamment être revue pour en fluidifier le traitement et soulager les personnels qui en ont la charge.

Les membres du CCE attirent l'attention sur la nécessité d'apporter de la compréhension au bulletin de paye. Il souligne par ailleurs la qualité du travail et la compétence des personnels qui traitent la paye dans des conditions très difficiles.

5. Information sur la caisse de retraite unique pour le régime agricole :

Les retraites complémentaires des salariés au régime agricole relevaient de 3 caisses différentes. Dans un but de simplification, depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble des salariés du régime agricole de l'ONF est rattaché à la caisse complémentaire du groupe AGRICA.

Cette disposition n'aura aucune incidence sur les droits à la retraite des salariés.

En fin de séance, le Directeur général a remercié les membres du CCE pour les échanges actifs et constructifs qui ont eu lieu et qui sont nécessaire au dialogue social.

EFA-CGC a apprécié le changement de ton et de discours par rapport aux années antérieures, mais sans angélisme, vos élus resteront vigilants pour que les paroles soient traduites en actes, afin que la confiance règne avec la direction.

L'équipe EFA-CGC « ONF-CCE » :

Elu EFA-CGC au CCE : François Mansuy

Représentant syndical au CCE : Sylvain Pennet

Délégué syndical central : Michel Schutz